COMMUNIQUÉ APL # 12



2024-01-31



Téléphone : (450) 659-5491 ou (438) 320-5491

Télécopieur : (450) 659-8743

Courriel: z27_lignery@aplcsq.net

Site web: www.lignery.ca

Personnel enseignant RÉGULIER TEMPS PLEIN (permanent ou en voie de permanence)

Veuillez signaler au plus tard le 31 mars 2024 vos intentions pour l'année 2024-2025

Mutation

ΟU

changement d'école ou de centre

ou

changement de discipline (matière)

OU

de champ

OU

de sous-spécialité

OU

de spécialité

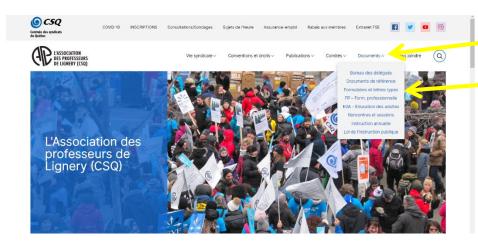
La convention collective stipule que :

« L'enseignante ou l'enseignant qui désire changer de discipline, de champ ou d'école pour l'année scolaire suivante en informe le centre de services scolaire avant le 1^{er} avril »

Si vous désirez changer d'école ou de centre ou changer de champ, de discipline, de spécialité ou de sous-spécialité, veuillez signifier, <u>au plus tard</u> <u>le 31 mars</u>, vos intentions pour l'année scolaire 2024-2025.

COMMENT FAIRE SA DEMANDE?

Vous trouverez les lettres types sur le site de L'APL (lignery.ca).



Allez dans l'onglet

« Documents »
et cliquez sur
« Formulaires et lettres
types »

Choisissez le formulaire : « <u>Expression des préférences</u> »

Le formulaire « Expression des préférences » doit être acheminé au CSS (srh_enseignants@cssdgs.gouv.qc.ca)

N'oubliez pas d'acheminer **une copie de votre demande à L'APL**. Lorsqu'une copie nous est acheminée, nous pouvons vérifier les possibilités de permutations et mettre en contact les personnes concernées.

- ➤ Si de plus amples informations s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 450-659-5491 ou 438-320-5491.
 - N.B. Si vous refusez la mutation offerte, vous conservez votre poste actuel.

N'oubliez pas de faire parvenir une copie de la demande à L'APL,

- par la poste : 36, boul. Taschereau C.P. 36, La Prairie (Québec) J5R 3Y1
- par courriel : z27_lignery@aplcsq.net



Quelle que soit votre demande, elle doit être reçue par l'employeur avant le 1^{er} avril 2024